

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
SESSION 2016**

**COMPTE RENDU DU PRESIDENT DU JURY
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA DORDOGNE**

1. INTRODUCTION

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne est organisateur, en 2016, de l'examen professionnel de Rédacteur territorial Principal de 2^{ème} classe.

Un conventionnement a été mis en place entre le département de la Dordogne et ceux de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques pour cette opération.

Le précédent examen, pour ce même grade et dans la même spécialité, a été organisé dans les Landes en 2014.

2. LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Nombre de dossiers d'inscription reçus	237
Nombre de candidats admis à se présenter aux épreuves	228
Nombre candidats présents épreuve écrite	158
Note la plus haute	17.5
Note la plus basse	2.00
Nombre de candidats ayant obtenu une note inférieure à 5	6
Moyenne sur l'épreuve	10.48
Nombre de candidats admis à passer l'épreuve orale	152
Nombre candidats présents épreuve orale	148
Note la plus haute	19
Note la plus basse	4
Seuil d'admission (en points)	20
Nombre de candidats admis	106
% candidats admis (par rapport candidats présents lors de la 1 ^{ère} épreuve)	67.09

3. REPARTITION DES CANDIDATS PAR DEPARTEMENTS

Départements	Inscrits	Admis à passer les épreuves	Admis à l'oral	Admis à l'examen
16	6	6	5	5
17	4	4	3	3
24	36	33	26	15
31	3	3	1	1
32	2	2	1	1
33	81	78	56	38
40	33	32	22	16
46	1	1	0	0
47	14	14	10	7
48	1	1	0	0
64	47	45	21	17
79	3	3	3	3
81	2	2	0	0
82	1	1	1	1
87	2	2	2	1
97	1	1	1	0

Remarques générales :

- . Taux d'absentéisme élevé sur cette 1^{ère} épreuve : 30.70 % notamment pour un examen professionnel de catégorie B ;
- . 6 candidats ont obtenu une note éliminatoire à l'épreuve écrite, 93 candidats ont obtenu la moyenne à cette épreuve (soit 58,86 % des candidats admissibles) ;
- . 41 hommes / 196 femmes inscrits ;
- . 9 candidats inscrits n'ont pas été admis à passer les épreuves pour les raisons suivantes : retour hors délai des dossiers d'inscription, ancienneté insuffisante dans le grade, annulations volontaires de leurs inscriptions avant la parution de l'arrêté (dont un pour obtention du grade par promotion interne).

4. PRESENTATION DES DIFFERENTES EPREUVES, EVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Cet examen comprenait une épreuve écrite et une épreuve orale.

L'épreuve écrite s'est déroulée au Parc des Expositions à Marsac-sur-l'Isle le 29 septembre 2016. La liste des candidats admis à passer l'épreuve pratique a été établie le 9 septembre 2016.

L'épreuve orale s'est déroulée dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne à Marsac-sur-l'Isle les 5 et 6 décembre 2016. Le jury d'admission s'est réuni le 13 décembre 2016.

a. L'épreuve écrite : présentation de l'épreuve et analyse des résultats

Le sujet a été élaboré par la cellule pédagogique nationale.

Une note comprise entre 0 et 20 a été attribuée pour cette épreuve, multipliée par le coefficient correspondant (coef 1).

L'ensemble des copies a fait l'objet d'une double correction. Pour cela six correcteurs ont été nommés.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve entraînait l'élimination du candidat de la liste des candidats admis à passer l'épreuve orale.

L'épreuve écrite consistait en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles (durée : trois heures ; coefficient 1).

Les correcteurs font part aux autres membres du jury de leurs observations :

- le niveau général des candidats est correct
- le formalisme de l'épreuve est bien respecté : présence du timbre, matérialisation des parties et sous-parties
- concernant le contenu, la première partie est généralement bien comprise. Les enjeux et les règles législatives sont bien rappelés. Certains candidats ne contextualisent toutefois pas suffisamment le problème en fonction du sujet (prise en compte par exemple de la taille de la collectivité ou du contexte décrit dans le sujet).

Concernant la deuxième partie, qui doit permettre de dégager des solutions opérationnelles, les candidats ont plus de difficultés à se projeter dans leur rôle. L'objectif est d'apporter une aide à la décision. Trop souvent, les candidats se limitent à proposer une liste de solutions possibles sans opter pour l'une ou l'autre d'entre elles.

En outre, la mise en œuvre des solutions avancées n'est pas toujours rattachée à la conduite de projet. Certaines copies ne sont ainsi pas suffisamment « opérationnelles ».

b. L'épreuve orale : présentation de l'épreuve et analyse des résultats

L'ensemble des candidats étaient réparti en douze groupes repartis sur deux jours.

Cet examen comprenait une seule épreuve orale (durée : 20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; coef 1).

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Les examinateurs évaluaient, pour chaque candidat, les points suivants :

- valorisation de l'expérience et compétences acquises lors du parcours professionnel, volonté de formation (initiale, continue, stages) et gestion du temps réglementaire accordé pour l'exposé (5 mn au plus) ;
- connaissances et perception des missions d'un rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, facultés d'analyse et de réflexion, connaissance des collectivités territoriales et sens du service public, curiosité intellectuelle et esprit critique, aptitude à l'encadrement et à la coordination ;
- motivation, dynamisme, cohérence et capacités de communication, gestion du stress, appréciation de la hiérarchie.

Cette épreuve qui a un coefficient identique à celui attribué à l'épreuve écrite pèse donc le même poids dans la réussite à cet examen.

Il y a eu six groupes d'examineurs qui ont entendu l'ensemble des candidats sur deux jours. Le niveau général des candidats est correct. La moyenne des notes attribuées par les groupes d'examineurs est homogène même si individuellement, les écarts de notes sont grands.

Les bonnes notes correspondent à des candidats qui ont réussi d'une part une présentation dynamique et pertinente (les éléments mis en avant correspondaient au cadre d'emploi) et d'autre part à démontrer leurs connaissances générales.

A l'inverse, les moins bonnes notes correspondent à des candidats qui n'ont pas réussi à démontrer leurs connaissances de l'environnement territorial (certains candidats ne semblaient pas connaître d'autres domaines que celui dans lequel ils évoluent actuellement) et qui n'ont pas démontré leur capacité à endosser les fonctions de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe et notamment d'encadrement.

Les principales qualités recherchées :

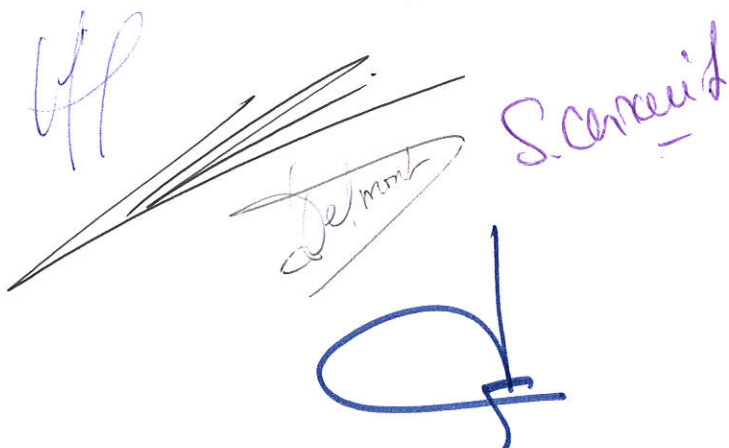
- curiosité intellectuelle ;
- connaissances autres que celles nécessaires dans leur poste actuel ;
- culture territoriale exigée ;
- capacité d'encadrement et de coordination.

Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne, afin d'établir l'arrêté correspondant.

Fait à Marsac-sur-l'Isle,

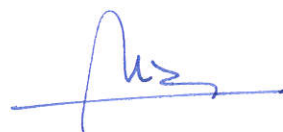
Le 13 décembre 2016,

Les Membres du Jury,



Handwritten signatures of the Jury members in blue ink, including a large signature on the left, a signature in the middle, and a signature on the right that reads "S. Carreau".

Le Président du Jury,



Handwritten signature of the President of the Jury in blue ink.



Handwritten signature in blue ink.



Handwritten signature in blue ink.

Transmis à la Préfecture le 14 DEC. 2016

Reçu en Préfecture le 16/12/2016

Affiché le 28/12/2016